

Compte rendu de la réunion avec le Comité Départemental de Côte d'Or de pétanque

Présents : Alain Vorillion – Julien Maraux – Florent Perrot – Jean Jacques Renier
Le vendredi 9 février à 10h au siège du comité en présence du président Alain Morillon* et du cadre technique régional Julien Maraux.

Discussion à bâtons rompus sur les installations du boulo-drome de Dijon également sur celui de Dijon, réflexion sur des actions communes qui peuvent être réalisées à Dijon ou à Besançon en relation avec les étudiants

Discussion sur les championnats du monde de pétanque qui se dérouleront à Dijon au zénith avec des terrains intérieurs et également 14 terrains extérieur. Ce championnat du monde se déroulera du jeudi 5 au dimanche 8 décembre. Et regroupera 48 pays.

En parallèle de ce championnat du Monde, possibilité, éventuellement de solliciter les étudiants de la filière management en STAPS pour leur aideselon des tâches qui seront déterminées par l'organisateur voir avec Monsieur Alain Morillon Vorillion.

Explication du déroulement des tournois de pétanque, mis en place sur le campus universitaire de Dijon, l'an dernier et qui seront reconduits cette année au mois de mai et juin, mais également sur le campus de Besançon.

Proposition par Monsieur Alain Morillon de retenir quatre doublettes, les meilleures issues de ces tournois qui auront la chance d'affronter l'équipe de France de pétanque qualifiée au championnat du monde le jeudi 3 octobre après-midi place de la république à Dijon lors du Pétanque Tour.

Calendrier :

1. Le mercredi 6 mars rencontre Handi avec la présence des champions du monde à Dijon, demande d'aide et reportage par les étudiants de la filière mana
2. Donner très rapidement les dates de Dijon et Besançon pour les tournois de pétanque de mai et juin, afin de pouvoir éventuellement avoir des conseils ou une aide technique de la part de Julien Maraux
3. 5/6 juin : Pétanque Tour à Lons-le-Saunier.
4. 28 et 29 septembre 2024, organisation du championnat national De DIJON + national jeunes, reportage et ou aide pourraient être réalisés par les étudiants de Mana
5. 2 et 3 octobre 2024, pétanque tour organisé place de la République à Dijon c'est le jeudi 3, que les étudiants sélectionnés lors des tournois de pétanque, De DIJON et Besançon pourront affronter les équipes de France qualifiée lors des championnats du monde.
6. Réflexion sur une fan zone au boulo-drome lors des championnats du monde
7. Réflexion pour les étudiants de management pour réaliser un reportage, interview communication sur une rencontre de pétanque entre des jeunes benjamins et des plus anciens à Beaune



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE
Ligue Bourgogne Franche-Comté
Jean-Jacques RENIER - Directeur de Ligue
Chargé de missions nationales - Athlétisme Hors Stade
✉ jjrenier@sport-u.com
☎ +33 (0)3 80 39 67 90 📞 +33 (0)6 14 60 50 66

Maison des Sports - Campus universitaire - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

COUPE DE France 2024 / 1^{ER} ET 2^{EME} TOUR LE 1^{ER} MAI 2024 SUR SITE

SITE	MATCH	1 ^{ER} TOUR / 8H30	2 ^{EME} TOUR 14H30	QUALIFIES
U S C V L	1	MARSANNAY		QUALIFIE 1
	2	GRESILLES		
	3	MONTBARD		
	4	NOLAY		
	5	STE COLOMBE		QUALIFIE 2
	6	ST REMY		
	7	GEVREY		
	8	BEAUNE		QUALIFIE 3
	9	U S C V L		
	10	A S P T T		
	11	SEREIN		
	12	LOUPS		QUALIFIE 4
13	MIREBEAU			
14	VOUGEOT			
15	GENLIS			
16	PLOMBIERES			
17	DRAPEAU			
18	SAULIEU			
19	SAVOUGES		QUALIFIE 5	
20	BRAZEY			
21	LAC			
L O N G C H A M P	22	AUXONNE		QUALIFIE 6
	23	CLENAY		
	24	FENAY		
	25	PAGNY		
	26	LONGCHAMP		QUALIFIE 7
	27	PONTAILLER		
	28	POTIERS		
N E U I L L Y	29	NEUILLY		QUALIFIE 8
	30	BOULE CENTRALE		
	31	FONTAINE		
	32	SAINT APOLLINAIRE		
	33	LONGEAULT		QUALIFIE 9
	34	AIGNAY		
	35	NUITS		
	36	COMBLANCHIEN		
CADRAGE LE 26MAI 2024 A 8 H 30 – SITE A DESIGNER				
QUALIFIE 1				
QUALIFIE 2				
3^{EME} TOUR 26 MAI – 14 H 30 SITE A DESIGNER				
MATCH 1		QUALIFIE 4		QUALIFIE 3
MATCH 2		QUALIFIE 6		QUALIFIE 8
MATCH 3		QUALIFIE 5		QUALIFIE 7
MATCH 4		QUALIFIE 9		VAINQUEUR CADRAGE

Les vainqueurs des matchs 1–2–3–4 qualifiés pour le tour de zone

COUPE DE COTE D'OR 2024 – PERDANTS DU 1^{ER} TOUR DE COUPE DE FRANCE

SITE	1 ^{ER} TOUR COUPE DE FRANCE 1 ^{ER} mai - 8H30	1 ^{ER} TOUR COUPE DE COTE D'OR 1 ^{ER} mai - 14H30	QUALIFIES
U S C V L	MARSANNAY		QUALIFIE 1
	GRESILLES		
	MONTBARD		
	NOLAY		
	STE COLOMBE		QUALIFIE 2
	ST REMY		
	GEVREY		
	BEAUNE		QUALIFIE 3
	U S C V L		
	A S P T T		
	SEREIN		
	LOUPS		
B R A Z E Y	MIREBEAU		QUALIFIE 4
	VOUGEOT		
	GENLIS		
	PLOMBIERES		QUALIFIE 5
	DRAPEAU		
	SAULIEU		
	SAVOUGES		
BRAZEY			
L O N G C H A M P	LAC		QUALIFIE 6
	AUXONNE		
	CLENAY		
	FENAY		
	PAGNY		QUALIFIE 7
	LONGCHAMP		
	PONTAILLER		
	POTIERS		
N E U I L L Y	NEUILLY		QUALIFIE 8
	BOULE CENTRALE		
	FONTAINE		
	SAINT APOLLINAIRE		QUALIFIE 9
	LONGEAULT		
	AIGNAY		
	NUITS		
COMBLANCHIEN			

MATCH DE CADRAGE SUR LE TERRAIN DU PREMIER NOMME – DATE BUTOIR 26 MAI 2024

QUALIFIE 1		
QUALIFIE 2		
2EME TOUR SUR LE TERRAIN DU PREMIER NOMME – DATE BUTOIR 30 JUIN 2024		
MATCH 1	QUALIFIE 4	QUALIFIE 3
MATCH 2	QUALIFIE 6	QUALIFIE 8
MATCH 3	QUALIFIE 5	QUALIFIE 7
MATCH 4	QUALIFIE 9	VAINQUEUR CADRAGE

Les vainqueurs des matchs 1-2-3-4 qualifiés pour les ½ finales et finale – Lieu et date à déterminer

Championnat des clubs Jeu Provençal 2024 Poule A

1	LPP	Match 1 : à 8H00			9 MARS
2	USCVL 1	LPP	USCVL 1		
3	MIREBEAU 2	MIREBEAU 2	COMBLANCHIEN		
4	COMBLANCHIEN	MARSANNAY	GRESILLES		
5	MARSANNAY				
6	GRESILLES	Match 2 : à 14h00			9 MARS
		LPP	COMBLANCHIEN		
		USCVL 1	MARSANNAY		
		MIREBEAU 2	GRESILLES		
		Match 3 : à 8H00			10 MARS
		LPP	GRESILLES		
		USCVL 1	COMBLANCHIEN		
		MIREBEAU 2	MARSANNAY		
		Match 4 : à 14H00			10 MARS
		LPP	MIREBEAU 2		
		USCVL 1	GRESILLES		
		COMBLANCHIEN	MARSANNAY		
		Match 5 : à 8H00			1 SEPTEMBRE
		LPP	MARSANNAY		
		COMBLANCHIEN	GRESILLES		
		USCVL 1	MIREBEAU 2		

FINALE LE 1 SEPTEMBRE A 14H30

Championnat des clubs Jeu Provençal 2024 Poule B

1	SAINT APOLLINAIRE	Match 1 : à 8H00		9 MARS	
2	LAC	LAC	FENAY		
3	MIREBEAU 1	MIREBEAU 1	USCVL 2		
4	FENAY	SAINT APOLLINAIRE	EXEMPT		
5	USCVL 2				
6	EXEMPT	Match 2 : à 14h00		9 MARS	
		SAINT APOLLINAIRE	USCVL 2		
		LAC	MIREBEAU 1		
		FENAY	EXEMPT		
		Match 3 : à 8H00		10 MARS	
		SAINT APOLLINAIRE	LAC		
		MIREBEAU 1	FENAY		
		USCVL 2	EXEMPT		
		Match 4 : à 14H00		10 MARS	
		SAINT APOLLINAIRE	FENAY		
		LAC	USCVL 2		
		MIREBEAU 1	EXEMPT		
		Match 5 : à 8H00		1 SEPTEMBRE	
		FENAY	USCVL 2		
		SAINT APOLLINAIRE	MIREBEAU 1		
		LAC	EXEMPT		

FINALE LE 1 SEPTEMBRE A 14H30



Comité départemental de Côte d'Or
Pétanque et Jeu Provençal
Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

60 L, Av. du 14 Juillet 21300 CHENOVE – cd21@petanque.fr

ADDITIF RÉGLEMENT CDC FÉMININ 2024

1 Ententes

Suite à la réforme du Championnat par équipe de club féminin qui passe cette année de 4 à 6 joueuses :

- Le CD 21 a décidé que des ententes de clubs peuvent se faire dans notre département.
- C'est au moment de l'inscription que l'entente est validée ou non par le comité et ne sera pas possible en cours de saison pour compléter une équipe.
- Cette entente ne concerne que les équipes de deuxième division.
(Si un club de D1 ne peut pas faire une équipe, il peut faire une entente avec un club de D2 et faire le championnat dans cette division (D2)).
- Les ententes ne pourront pas accéder à la D1.
- Le nombre de clubs dans une entente est limité à deux (2).
- Il n'y a pas de zone géographique pour réaliser cette entente.
- Dans le cas d'un club ayant suffisamment de féminines pour former une équipe mais pas assez pour en former une deuxième, le CD 21 autorise ce club à avoir une deuxième équipe sous forme d'entente.

Toutes les ententes seront étudiées et validées par le Comité.

Vu les contraintes financières que cela impose, le CD 21 a décidé que les joueuses d'une entente joueront avec leurs tenues clubs respectifs mais devront avoir un signe distinctif (sticker, brassard...).

En cas de forfait, les clubs composant l'entente ont une coresponsabilité, peu importe le nombre de joueuses d'un club ou de l'autre.

Une fiche d'engagement sera à retourner au comité avec tous les renseignements demandés.

2 Open et féminin

Quand les dates de calendrier open et féminin sont communes, les joueuses devront opter principalement pour le CDC féminin.

En cas de forfait d'une équipe en CDC féminin ou incomplète et que des joueuses de ce club ont participé le même jour au CDC open, des sanctions seront prises envers le club concerné (sanctions financières, voire exclusion du CDC).

Exemples:

- 1 club inscrit une équipe féminine avec juste une liste de 6 noms et en parallèle inscrit 1 équipe en CDC open avec 1 joueuse féminine. Dans ce cas-là cette féminine devra obligatoirement jouer avec les autres féminines si une des 6 n'est pas disponible.

- 1 club possède une douzaine de féminines soit suffisamment pour former une équipe mais pas assez pour deux, dans ce cas-là le club peut parfaitement inscrire 4 joueuses dans une équipe open vu l'absence de risque de forfait pour l'équipe féminine.



CHAMPIONNAT DES CLUBS FEMININ FICHE D'ENGAGEMENT 2024

Comité :

Nom de l'Entente	
Nom du capitaine	
N° Licence	
Téléphone	
Mail	

COMPOSITION DE L'EQUIPE					
	NOM	PRENOM	N°LICENCE	CLUB	MUTÉ *
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

PRESIDENT DES CLUBS DE L'ENTENTE				
	NOM	PRENOM	CLUB	SIGNATURE
1				
2				
3				

Date :

DECISION DU PRESIDENT DU COMITE (CACHET ET SIGNATURE)

Date :

* : (muté = arrive d'un autre département depuis cette saison.)

DATES DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 2024

DATE	TYPE CHAMPIONNAT	Lieu	Nom délégués
30 et 31 Mars	Doublette Jeu Provençal	GEVREY	Nadège
31 Mars	Doublette Jeunes	GEVREY	Tatiana et Ludovic
6 et 7 Avril	Triplette Sénior Masculin	USCVL (site principal)	
	Triplette Sénior Féminin	USCVL	Romain
13 et 14 Avril	Tête à Tête Sénior Masculin	FENAY (site principal)	Arnaud
	Doublette Sénior Féminin	FENAY	Brigitte
17 et 18 Avril	Triplette Vétérans	BEAUNE	
20 et 21 Avril	Doublette Sénior Mixte	PRECY (site principal)	Romain
27 et 28 Avril	Triplette Jeu Provençal	USCVL	Brigitte
4 et 5 Mai	Triplette Sénior Promotion	FONTAINE (site principal)	Nadège
5 Mai	Triplette Jeunes	FONTAINE	Tatiana et Ludovic
8 et 9 Mai	Triplette Sénior Mixte	MONTBARD	
11 et 12 Mai	Doublette Sénior Masculin	LONGCHAMP (site principal)	Alain et Christine
	Tête à Tête Sénior Féminin	LONGCHAMP	Alain et Christine

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

COMITE DÉPARTEMENTAL CÔTE D'OR

CONTRÔLE ALCOOLÉMIE PRÉVENTIF

Pris en application du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP



RENSEIGNEMENTS

Nom et Prénom du sportif : _____

N° de Licence : _____

Comité d'appartenance du sportif : _____

Nom et Prénom du délégué : _____

Nom et Prénom du contrôleur habilité : _____

NOTIFICATION DU CONTRÔLE

Annnonce du contrôle le __/__/2024 à __ h __. Le sportif devra se présenter au plus tard à : __ h __ (délai max de 15 minutes) pour subir un contrôle d'alcoolémie tel que défini par le règlement de la FFPJP.

Cas 1 CONSTATATION DE NON-VENUE AU CONTRÔLE

Signature du contrôleur habilité :

Signature du délégué :

Conclusion :

Le sportif est exclu de la compétition

Cas 2-1 RÉALISATION DU CONTRÔLE

Appareil utilisé :

Résultat : _____ mg/L (seuil : 0.25mg/L)

N° de série :

Conclusion :

Date du contrôle : __/__/2024

Positif **Cas 2-2**

Heure du contrôle : __ h __

Négatif **Le joueur reprend la compétition**

Cas 2-2 RÉALISATION DU CONTRÔLE DE CONFIRMATION (20 mn + tard)



Annoncer au sportif l'attente de 20 minutes sous surveillance.

En cas de

non-respect :

Le sportif est exclu de la compétition

Appareil utilisé :

Résultat : _____ mg/L (seuil : 0.25mg/L)

N° de série :

Positif **Le sportif est exclu de la compétition**

Heure du contrôle : __ h __

Négatif **Le joueur reprend la compétition**

Je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et que j'approuve la procédure de contrôle.

Signature du sportif contrôlé :

Signature du contrôleur habilité :

Signature du délégué :

CHAMPIONNATS DE France 2024

Date	Catégorie	SITE	Nom délégué	Hébergement	Véhicules
22 et 23 Juin	Triplette Senior Masculin	Sin le Noble (59)	Brigitte	Ace Hôtel Noyelles 62960 Noyelles-Godault	1 camion
22 et 23 Juin	Triplette Senior Féminin	Sin le Noble (59)	Romain	Idem	1 camion
29 et 30 Juin	Doublette Mixte	Saint Flour (15) Cantal	Alain	Logis Hôtel Beau site 15 Loubarette	1 camion
5 au 7 Juillet	Triplette Provençal	Briançon (05) Hautes Alpes		Sowel Hôtel Briançon	1 camion
10 et 11 Juillet	Triplette Vétérans	Castelnaudary (11) Aude	Alain	Ibis Styles Castelnaudary	1 camion
13 et 14 Juillet	Triplette Promotion	Castelnaudary (11)	Tatiana	Idem	1 camion
20 et 21 Juillet	Triplette Mixte	Fenouillet (31) Haute Garonne	Brigitte	Mercurie Toulouse 31840 Seilh	1 camion
27 et 28 Juillet	Doublette Féminin	Objat (19) Corrèze	Tatiana	French Corrèze Moulin Bleu 19 St Pantaléon de Larche	1 camion
27 et 28 Juillet	Individuel Masculin	Objat (19) Corrèze	<i>Nadège</i>		1 voiture
31 Août et 1 ^{er} Septembre	Doublette Masculin	Saint Yriex (16) Charente	Nadège	Kyriad Champniers	1 camion
31 Août et 1 ^{er} Septembre	Individuel Féminin	Saint Yriex (16)	Brigitte	Idem	1 voiture
Du 6 au 8 Septembre	Doublette Jeu Provençal	La Crau (83) Var		Kyriad Toulon Est Lagarde	1 camion



COMITÉ DE CÔTE-D'OR DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

Agréé par le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs

CHARTRE DE PARTICIPATION à UN CHAMPIONNAT DE FRANCE – ANNÉE 2024

Charte d'Engagements Réciproques entre le Comité de Côte d'Or et les joueurs ou joueuses qualifiés pour un Championnat de France, au titre du Comité. Elle sera signée par le Président du Comité ou son représentant, les Joueurs ou joueuses et le Délégué qui prendra en charge l'équipe.

Engagement du Comité de Côte d'Or

Un membre du Comité de Côte d'Or sera désigné comme Délégué.

Le Comité s'engage à commander une tenue identique (polo – veste – pantalon ou pantacourt) pour l'équipe.

Engagement du Délégué

Le(a) Délégué(e) prend contact avec les joueurs ou joueuses qualifiés, et prévoit le déplacement de l'équipe au Championnat de France, de la manière suivante :

Le Comité Départemental réserve un véhicule de location pour accompagner les joueurs ou joueuses. Une avance sur frais sera donnée au Délégué(e) qui prend en charge la restauration de l'équipe, basée sur un forfait par repas de 20€, pendant toute la durée du déplacement ainsi que le solde de l'hébergement et présentera les justificatifs à la trésorière dès son retour.

Tout dépassement devra être pris en charge par les joueurs et le délégué (à titre personnel).

Si le repas du Samedi midi est réservé par le Comité de Côte d'Or auprès du Comité Organisateur, il devra être pris sur le site du Championnat.

Le délégué recevra en plus un forfait de 15 € par personne (joueur ou joueuse et délégué(e)) en tant que participation aux frais de boissons.

Le délégué s'engage à donner les résultats de son équipe au Comité.

Le délégué peut amener un accompagnateur et celui-ci partage la même chambre que le délégué.

Engagement du Joueur ou de la Joueuse

Le joueur ou joueuse s'engage à apporter une participation constructive aux résultats sportifs de l'équipe et à représenter dignement, durant tout le week-end, son Comité. Le joueur ou joueuse s'engage à se comporter d'une façon exemplaire, autant sur le plan moral que sportif, pendant, avant et après la compétition (tenue, paroles déplacées, etc...). Il ou elle devra être solidaire en toute occasion de son équipe (joueurs ou joueuses ou délégué(e)) que ce soit en cours de partie ou en dehors (hébergement, restauration). Le joueur ou joueuse s'engage à ne pas prendre d'initiative, hors compétition, sans en avoir informé son Délégué(e). En cas de refus de se déplacer ou de se restaurer avec le Délégué(e), **le déplacement et les frais de restauration seront à la charge du joueur ou joueuse.**

Le joueur ou joueuse peut amener un accompagnateur (**avec OBLIGATOIREMENT l'aval du Comité**), il partage la même chambre et le même lit que le joueur ou la joueuse.

Le but principal de ce déplacement étant une compétition sportive, toute personne accompagnant l'équipe doit se plier aux directives du délégué(e).

Les frais de restauration et de boissons des accompagnateurs ne sont pas pris en charge par le CD 21

Les animaux et les enfants mineurs sont interdits.

Le délégué effectuera, à l'issue de la compétition, un rapport circonstancié qu'il présentera au Comité.

Important : le ou les joueurs ou joueuses, ainsi que le ou la délégué(e) reconnus positifs à l'alcoolémie devront rembourser la totalité des frais engagés par le Comité (hôtellerie, restauration et déplacement).

En cas de **Non-respect de cette Charte**, il en sera référé au Comité Directeur du CD 21. En fonction de la gravité, il pourra être décidé d'interdire la participation aux compétitions qualificatives l'année suivante. Le Comité Directeur peut aussi décider de passer le ou les responsables en Commission de Discipline.

Président du CD 21

Alain VORILLON

Délégué(e)

Joueurs ou Joueuses (Nom et Signature)



Mise à jour Janvier 2024



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CÔTE D'OR PRISES EN CHARGES ADMINISTRATIVES

Le Comité Départemental de Côte d'Or prend à sa charge les prestations suivantes :

Pour les membres du Comité et délégués

A – Lors des réunions du Comité Directeur :

Les frais de déplacements des membres du Comité sur la base de 0,32€ du km (du domicile au siège du Comité). Les frais de péage sont inclus.

B – Lors de l'Assemblée Générale :

Les repas des membres présents le déjeuner du midi et le soir s'ils le souhaitent (le CD règle directement). Aucun déplacement n'est pris en charge.

D – Pour le Congrès Régional et National

Prise en charge complète pour les personnes désignées par le CD.

E – Pour les délégations aux championnats

- Championnat départemental : kilomètres remboursés sur la base de 0,32€ (frais de péage inclus). Les repas et boissons sont pris en charge par le club organisateur.
- Championnat régional : kilomètres remboursés sur la même base (0,32€ frais de péage inclus), les repas et l'hôtel si nécessaire.
- Championnat de France : une avance de frais est faite sur le compte du délégué 48h avant le championnat. Les factures doivent être transmises au Comité dans les 72h qui suivent le championnat.

Indemnités, récompenses et prises en charge sportives :

ARBITRES

► Championnats départementaux : prise en charge par les clubs organisateurs : les clubs doivent offrir la restauration et les boissons aux arbitres désignés et règlent également les frais de déplacements aux arbitres à la hauteur de 0,32€/km.



CDC :

Pour tous les CDC obligatoirement arbitrés, le club qui reçoit doit prendre en charge les frais de restauration, les boissons et les indemnités.

COUPE DE France :

Les frais d'arbitrage ainsi que la restauration et les boissons restent à la charge des clubs qui reçoivent.

Prise en charge par le Comité des frais pour les arbitres :

► Matériel nécessaire à l'exécution de leur tâche : uniquement un kit fourni par le CD lors de l'obtention du diplôme.

Si les arbitres ont besoin de nouveau matériel, les frais seront à leur charge. La Commande se fait par le biais du Comité après l'obtention du règlement et ce, afin que l'arbitre puisse bénéficier de la remise.

► Tenue officielle : une tenue comprenant un polo, une parka et un coupe-vent lors de l'obtention du diplôme sera prise en charge par le CD21.

L'achat d'autres vêtements sera à la charge de l'arbitre et sera commandée par le Comité, après la réception du règlement.

Les tarifs seront communiqués en début d'année

Pour les formations des arbitres, le CD prend en charge :

Tronc commun : inscription, déplacement et repas

Examen arbitre départemental : même prise en charge

Examen arbitre régional : même prise en charge

Examen arbitre National : prise en charge de la partie restant à l'arbitre (déplacement, hôtel et repas). A noter que la BFC verse au candidat 500€ de forfait.

FORMATIONS (Educateurs)

TRONC Commun : L'inscription est prise en charge par le Comité ainsi que le déplacement et le repas

Examen BF1 : Idem

Examen BF2 : Idem

FORMATION GESTION CONCOURS :

La personne du Comité qui se charge de la formation pourra se faire rembourser des kilomètres sur la base de 0.32 €/km (domicile/siège Comité)



CLUBS/JOUEURS

Championnats départementaux : aucun frais pris en charge

Championnats régionaux : remboursement aux clubs des frais de déplacement sur la base de 0.32€/km (siège du club/site du championnat) calculés sur via Michelin.

+ 16€/joueuse ou joueur pour la chambre d'hôtel la veille du championnat. Le justificatif doit être envoyé au Comité DANS LES CINQ JOURS qui suivent le championnat. A défaut, il n'y aura aucun remboursement. Repas du jour du championnat pris et réglé par le Comité.

Championnats de France : (voir charte signée par les joueuses et joueurs)

Le Comité prend à ses frais :

- Déplacement (location d'un véhicule, essence et péage). La date et l'heure est indiquée par le délégué suivant la distance entre le lieu du départ et le site. C'est lui qui décide et informe les joueurs. Si départ le matin, le repas du midi est pris en charge sur la base de 20€/personne.
- Hôtellerie (y compris petits déjeuners)
- Repas du 1^{er} jour du championnat le midi réservé par le Comité (le samedi, le jeudi pour les vétérans ou le vendredi pour les provençaux)
- Repas supplémentaires sur la base de 20€/personne et par repas.
 - Si dépassement, cela reste à la charge des joueurs et du délégué – Il n'y a aucune prise en charge pour les accompagnateurs, que ce soit pour les repas, les boissons, les petits déjeuners, et la taxe de séjour qu'ils devront régler eux-mêmes. L'accompagnateur doit dormir dans le même lit que le joueur, et être majeur.
- Boissons : pour les joueurs et le délégué sur la base de 15€/personne pour une journée de championnat.
- Une tenue officielle fournie (les tailles sont demandées lors de la qualification). Si plusieurs qualifications la même année, la joueuse ou le joueur ne pourra choisir qu'une seule pièce à partir du 2^{ème} championnat.

Coupe de France :

Pour les clubs qui sont qualifiés au 1^{er} Tour de Zone pour N+1, ils devront payer la somme due mais sans faire une nouvelle inscription.

Championnats Régionaux des Clubs C.R.C (outre les dotations de la BFC)

Open : pas de prise en charge

Féminin : pas de prise en charge

Vétérans : pas de prise en charge



Jeu provençal : km pour 2 véhicules + maxi 8 repas pris sur place

Jeunes : km pour 2 véhicules + maxi 8 repas pris sur place

Championnat National des Clubs – CNC (outre les dotations de la BFC)

Open, Féminin et Vétérans : pas de prise en charge

Jeu Provençal : la moitié du reste à charge pour le club

Jeunes : kilomètres + repas + Hôtel (16€/personne) sur justificatifs envoyés au CD21 dans le délai de 5 jours après la date du championnat.

Compétitions diverses

Trophée Michèle LEGA : idem que pour les championnats Régionaux

JEUNES :

Sélection Jeunes : km + repas + hôtel (16€/personne) sur justificatifs envoyés au CD21 dans les 5 jours qui suivent la date de la sélection.

Trophée des Pépites : pris en charge par la BFC

Transmis et validé par les membres du Comité
à l'unanimité

Fait à Chenove le 5 Mars 2024





Comité de Côte d'Or
Feuille d'indemnité d'arbitrage

- Nom du club organisateur du concours :
- **Nom et adresse de l'arbitre :**
.....
- Date du concours :

Décompte des indemnités dues :

	Arbitre Départemental	Arbitre Régional	Arbitre National
Concours en 4 parties	50 €	50 €	50 €
Concours Départemental	60 €	60 €	60 €
Championnat Départemental	60 €	70 €	70 €
Concours Régional	60 €	70 €	70 €
Championnat Régional Championnat Régional club	60 €	70 €	70€
Championnat des clubs Départemental 2 matchs	60 €	60 €	60 €
Coupe de France	60 €	60 €	60 €
Concours National	60 €	70 €	100 €
Championnat de France	60€	75€	100 €

Votre situation :

- Niveau de l'arbitre :
- Type de concours :
- Prix de l'indemnité :€

Indemnités kilométriques dues (concernant le déplacement du domicile de l'arbitre au lieu du concours, par le chemin le plus court) :

0.32 € X Km (Aller et retour) =€

Montant Total des Indemnités Dues :€

Attention : - Les repas nécessités par la durée du concours sont à la charge du club organisateur.
- Le présent état servira de pièce comptable pour le trésorier du club organisateur.

Nom et signature de l'arbitre

Représentant du Club Organisateur
Nom et signature